

La législation algérienne sur la toxicomanie favorise la démarche thérapeutique

La législation algérienne sur la toxicomanie favorise "la démarche thérapeutique comme moyen de lutte contre ce phénomène", a affirmé hier à Oran le directeur général de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT), M. Abdelmalek Sayah.

Elle encourage "plus la thérapie que la répression pénale", a encore souligné M. Sayah en présidant les travaux d'un premier séminaire régional Ouest consacré à la loi relative à la prévention et à la répression de l'usage et trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes.

Quelque 250 professionnels concernés, dont une centaine de magistrats ainsi que des médecins, avocats, policiers et gendarmes participent à cette rencontre de deux jours qui a pour objectif de mettre en relief les nouvelles dispositions préventives et curatives contenues dans la loi 04-18.

Expliquant l'intérêt de ce séminaire, le DG de l'ONLCDT a dit observer une hausse du phénomène d'addiction au fil des années, rappelant dans ce sens que près de 30.000 toxicomanes ont été traités au cours de la dernière décennie, dont 6.000 en 2009. Insistant sur l'urgence préventive, il a aussi rappelé que les statistiques officielles font état d'une saisie globale, en 2009, de près de 75 tonnes de drogue, alors que 11 tonnes ont été saisies au premier trimestre de l'année en cours. Cette quantité considérable illustre, selon M. Sayah, l'ampleur d'une problématique qui est "exacerbée par la proximité du pays avec le principal producteur de drogue au monde".



L'ampleur du problème de dépendance à la drogue en Algérie devra être évaluée avec précision à la faveur d'une enquête sur la prévalence de la drogue dont les conclusions seront livrées vers la fin juin prochain, a fait savoir M. Sayah dont l'estimation "personnelle" avoisinerait le tiers de la prévalence au Maroc qui

compte 800.000 toxicomanes. Le responsable de l'ONLCDT a également mis l'accent sur les efforts déployés par l'Etat pour pallier cette situation à travers un programme portant sur la réalisation, dans différentes wilayas, de 15 centres hospitaliers spécialisés, 53 centres intermédiaires et 185 cellules d'écoute et d'orientation pour offrir "un environnement adéquat à la prise en charge thérapeutique des toxicomanes".

"La répression à elle seule ne règle pas le problème car le toxicomane est un malade, pas un criminel", a-t-il dit en mettant l'accent sur la nouvelle philosophie portée par la législation algérienne, conformément aux conventions internationales, pour promouvoir la "démarche volontaire de désintoxication". La formation occupe une place prépondérante dans les missions de l'Office que dirige M. Sayah, un programme initié dans ce sens ayant déjà bénéficié, en 2009, à 154 médecins et psychologues dans le cadre du partenariat avec le Groupe européen "Pompidou" du réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et les addictions "MedNet". Une centaine d'autres praticiens bénéficieront cette année de ce programme qui vise à promouvoir l'échange et le transfert réciproque de connaissances dans ce domaine entre les pays du pourtour méditerranéen et les pays européens membres du Groupe Pompidou, une première session régionale de formation étant prévue en juin prochain à Alger.

Le DG de l'ONLCDT a également fait savoir que trois prochains séminaires régionaux sur le contenu de la loi 04-18 sont programmés les 26 et 27 mai 2010 à Sétif (Est), les 29 et 30 septembre à Blida (Centre) et les 20 et 21 octobre à Adrar (Sud). En plus de faciliter la mise en oeuvre de la loi 04-18 dans ses différents volets, ces rencontres ont pour objectifs spécifiques "d'améliorer les connaissances des personnels chargés de l'application des lois, de permettre l'échange et le partage de connaissances en vue d'une homogénéité dans la compréhension et la mise en oeuvre des dispositions de la loi par tous les intervenants concernés, et de renforcer les relations de collaboration et de suivi entre toutes les parties impliquées dans l'application de la loi".

S'agissant du séminaire régional d'Oran, il regroupe douze wilayas (Relizane, Mostaganem,



M. Abdelmalek Sayah, le directeur général de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT).

Oran, Aïn Témouchent, Sidi Bel-Abbès, Tlemcen, Mascara, Saïda, Tiaret, Tissemsilt, Naâma, El-Bayadh) autour de quatre thèmes principaux portant "Aperçu général sur le phénomène de la drogue en Algérie, sous tous ses aspects", "Les spécificités de la loi n°04-18 du 25/12/2004", "Le rôle des magistrats, des services de sécurité et des médecins dans l'application de la loi", et "Modalités de coordination entre les différents intervenants dans l'application de la loi".

Dans une communication sur le phénomène de la drogue en Algérie, M. Salah Abdennouri qui est Directeur d'études, d'analyse et d'évaluation à l'ONLCDT, a présenté un tableau détaillé sur la problématique, signalant que le chanvre indien (résine de cannabis) constitue le gros de la drogue saisie en Algérie. La région de l'Ouest algérien est la plus touchée par le phénomène avec 48 % de la quantité de drogue saisie et qui provient notamment du Maroc, a-t-il signalé, ajoutant que 74 % des saisies sur le territoire national sont destinées à l'exportation vers l'Europe via la Tunisie, la Libye ou les principaux ports algériens.

A l'échelle internationale, les statistiques font ressortir, selon M. Abdennouri, qu'entre 3 et 5 % de la population mondiale consomme de la drogue, soit 200 millions de personnes dont 34 millions du continent africain. La résine de cannabis est la drogue la plus répandue, produite notamment par le Maroc avec un taux de 60 %, a-t-il indiqué en notant le lien établi entre ce trafic illégal et les différentes formes de crime organisé comme le terrorisme, le blanchiment d'argent, la corruption et le trafic d'armes.